



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Décembre 2024** **DÉLIBÉRATION N° 2024/102**

**Objet : Budget 2024 – Décision Modificative N°2**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 12 Décembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Monsieur Silvio BIELLO, Maire.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Silvio BIELLO, Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, Mme Françoise CHEMLA, M. Gilles WECKMANN, Mme Josette FRAMERY, M. Joël GRISEY, Mme Chrystèle MOREL, M. Pascal BOSRET, M. Jean-Paul ARNAU, Mme Laurence FRUCHON-BONNIER, Mme Daniela POMMERY, Mme Dominique BOYER-NAZZARI, M. Yves ANTHEAUME, M. Philippe CHANZY, M. Christophe HENRIET, formant les membres en exercice.

### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :**

Mme Olympe OGER ayant donné pouvoir à M. Pascal BOSRET

Mme Mélanie ALLAMELOU ayant donné pouvoir à Mme Françoise CHEMLA

### **ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ à l'ouverture de la séance :**

M. Geoffray CHARDON

### **ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS à l'ouverture de la séance :**

M. Franck SITBON

M. Patrice MERLET

M. Fabrice DUFOUR

Mme Evelyne JASHARI / COUZON

Mme Caroline BERDOU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Chrystèle MOREL

## Objet : Budget 2024 – Décision Modificative N°2

**Rapporteur : Madame CARTIER BOISTARD – Maire Adjointe aux Finances**

La décision modificative n°2 du budget 2024 a pour objectif d'ajuster les crédits prévisionnels à la réalité de l'exercice budgétaire :

En section de fonctionnement DEPENSES opérations réelles,  
les ajustements se décomposent comme suit :

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
011-Charges à caractère générale- Compte 611	1 654 568.40 €	34 364.35 €	1 688 932.75 €

Rajout de crédits au compte 611 à hauteur de 34364,35€ permettant de payer les dernières factures de décembre

En section de fonctionnement DEPENSES - Opérations d'ordre :

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
042-Opérations d'ordres-Compte 6811	190 000.00 €	10 000.00 €	200 000.00 €

conformément à la règle du "prorata temporis", une hausse de 10 000€ sur les dotations aux amortissements.

En section de fonctionnement RECETTES- Opérations réelles :

Détail par chapitres	BP+DM1	Propositions nouvelles	prévisionnel après DM2
013-Atténuation de charges-Compte 6419	0.00 €	19 000.03 €	19 000.03 €
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	502 100.00 €	23 871.32 €	525 971.32 €

Compte 6419 prévu au BP 0,00€ -remboursements des indemnités journalières par Sofaxis

Compte 70384 prévu au BP 0,00€ montant encaissé des contraventions parking payant.

En section de fonctionnement RECETTES- Opérations d'ordre :

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections-Compte 777	1 682.00 €	1 493.00 €	3 175.00 €

Reprise actif amortissement sur l'achat du véhicule de la Police Municipale.

En section d'investissement DEPENSES opérations réelles

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
20-Immobilisations incorporelles - Compte 2031	123 412.70 €	-3 065.11 €	120 347.59 €
204- Subventions d'équipement versées	0.00 €	11 572.11 €	11 572.11 €

Compte 204 1512 (prévu au BP 0,00€), 11572,11€ pour le paiement de la participation CC

Carnelle Pays de France de la -voiries ARCC 2024 Rue de

Villaines

En section d'investissement DEPENSES opérations d'ordre de transfert entre sections

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
040-opérations d'ordre de transfert entre sections	1 682.00 €	1 493.00 €	3 175.00 €

Reprise actif amortissement sur l'achat du véhicule de la Police Municipale.

En section d'investissement DEPENSES opérations patrimoniales

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
041-Opérations patrimoniales	0.00 €	282 782.56 €	282 782.56 €

Régularisation selon la demande de la DGFIP

En section d'investissement RECETTES- opérations patrimoniales

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
041-Opérations patrimoniales	0.00 €	282 782.56 €	282 782.56 €

Régularisation selon la demande de la DGFIP

En section d'investissement RECETTES- Opérations d'ordre de transfert entre sections

Détail par chapitres	Crédit votés BP+DM1	Propositions nouvelles	Total prévisionnel après DM2
040-Opérations d'ordre-Comptes 28XX	190 000.00 €	10 000.00 €	200 000.00 €

conformément à la règle du "prorata temporis", une hausse de 10 000€ sur les dotations aux amortissements.

**Vu** l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

**Vu** la délibération n°2024/ 71 du Conseil Municipal en date du 15/04/2024 approuvant le Budget Primitif ;

**Vu** la délibération n°2024/94 du 28 novembre 2024 approuvant la décision modificative n°1

**Vu** l'exposé de Madame CARTIER-BOISTARD ;

**Considérant** que la présente décision modificative n°2 a pour objet d'apporter des ajustements aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice 2024 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés** (15 voix pour, 2 Abstentions – M. CHANZY & M. HENRIET, 0 voix contre),

- **APPROUVE** la décision modificative N°2 du Budget Ville pour l'exercice 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à porter les modifications de crédits conformément aux tableaux ci-dessus présentés, portant décision modificative n°2 du Budget Principal de la Ville ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 23/12/2024  
Publié le : 23/12/2024  
Exécutaire le : 23/12/2024

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(Articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Franck BEGARD  
Directeur Général des Services

**Le Maire,**



**Silvio BIELLO**

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le



ID : 095-219504305-20241218-102\_2024-DE